

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Sondage(s) de 100 mètres/sol environ ; recherche en eau.
Projet de création d'un forage d'eau.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SARL LE GUE BOTTEREL

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BOUDET SEBASTIEN

RCS / SIRET

4 0 4 4 1 6 0 2 6 0 0 0 1 5

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27a)	Forage d'eau* d'une profondeur supérieure à 50 m/sol permettant l'alimentation en eau d'une exploitation agricole: Elevage de porcs . *ICPE agricole soumise à autorisation. L' autorisation inclus les IOTA que leur connexité rend nécessaire à ICPE: rubrique 1.1.1.0: FORAGE et rubrique 1.1.2.0 PRELEVEMENT article L214-1 à L214-3 du code de l'environnement.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

M SEBASTIEN BOUDET gérant de la SARL DE GUE BOTTEREL souhaite réaliser un forage pour alimenter en eau un élevage de porcs sur les sites d'élevage localisés au lieu-dit «La Benuscherie» situé sur la commune de REFFUVEILLE et au lieu-dit Le Gue Botterel situé sur la commune de LE GRAND CELLAND. Si la ressource est avérée, le prélèvement qui sera effectué dans le nouveau forage remplacera celui-ci effectué dans le forage actuellement exploité.

Le forage existant sera déséquipé et comblé dans les règles de l'art.

4.2 Objectifs du projet

- 1) Réalisation d'un ou plusieurs sondages : recherche en eau.
- 2) Si la ressource est avérée: réalisation d'un forage d'eau.
- 3) Prélèvement en eau souterraine pour l'élevage de porcs : 35 m³/J ; 13 000 m³/an environ pour les besoins de l'élevage (abreuvement et lavage) .

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- 1 -Réalisation d'un ou plusieurs sondages
 - Préforage MFT 254 mm (10 mètres minimum)
 - Forage MFT 165 mm (+/- 90 mètres)
- 2-Si la ressource est avérée :
 - Tubage 125 mm plein et crépiné au niveau des arrivées d'eau exploitées ;
 - Prétubage: extraction sur 10 mètres min avant cimentation.
 - Cimentation de 10 m/sol minimum par injection sous pression par le bas.
 - Mise en place de la tête de protection (buse + dalle de propreté + capot cadernassé).
- 3-Mise en place de l'équipement de pompage dans le forage (max 2/3 du débit au soufflage) compteur +tube de controle.
- 4- Tests de pompage: 12H + 3 PALIERS
- 5-Validation du débit de prélèvement
- 6-Mise en service de l'ouvrage.
- 7-Fermeture du forage existant.

*En cas d'échec de la recherche : les sondages infructueux seront comblés dans les règles de l'art

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Effectif: 329 reproducteurs ; 52 cochettes; 1600 places ps; 3192 places porcs charcutiers.
Prélèvement en eau souterraine pour l'atelier : 13 000 m³/an.

Relevé compteur:

septembre 2020 : 65 030m³

septembre 2021 : 77 159m³ soit 12 159 m³/an d'eau prélevée

septembre 2022 : 91 201 m³ soit 14 042 m³/an d'eau prélevée

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration code minier.

ICPE AGRICOLE SOUMISE A AUTORISATION

Rubrique 1.1.1.0 et 1.1.2.0 article L214-1 à L214-3 du code de l'environnement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Profondeur (m/sol); Diamètre final (mm)	100; 125

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Chemin de la Besnucherie
50 370 Le Grand Celland
SECTION: ZH
PARCELLE: 24

Coordonnées géographiques¹

Long. __ 48°41'13.10"N Lat. _ 1° 8'53.80"O " _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée : Ch

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL 7 mai 2013
Decision cas par cas du 8 avril 2020

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à environ 100 m la znieff 2: BASSIN DE LA SEEt Le projet est situé à 190 m la znieff 1:LA SEE ET SES PRINCIPAUX AFFLUENTS-FRAYERES.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à 170 mètres de zones humides. Le projet est situé à plus de 174 mètres d'un cours d'eau affluent du « ruisseau de la costardièrre» inclus dans le BV de « La Sée du confluent du ruisseau de Saint Laurent (exclu) au confluent du Bieu (exclu)»

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à 3,5 Km de la zone NATURA 2000 FR2500110: Vallée de la Sée
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Masse d'eau souterraine FRHG505 : Bassin versant de la Sée. Prélèvement dans la nappe profonde du socle: la nappe superficielle est occultée par cimentation .
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun nouveau prélèvement n'est ici prévu: le futur prélèvement en eau souterraine vient en remplacement du prélèvement effectué dans le forage existant.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La cimentation de 10 mètres de profondeur, le périmètre de protection des 35 m , l' équipement de protection de la tête du forage (buse, dalle de propreté, capot cadenassé) et la fermeture du forage existant permettront d'éviter toute pollution des eaux souterraines par les eaux de ruissellement ou de sub-surface Un système de disconnexion totale entre le réseau d'eau potable et le réseau forage sera installé.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	en phase de travaux (une journée).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Limité à la phase de travaux (marteau fond de trou).
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Boue (eau + roches broyées) durant la phase de foration: traitement des déblais de forage, des boues et des eaux extraites du forage par décantation.
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Aspect qualitatif:

Périmètre de protection de 35 mètres qui exclura :

- a) Stockages de produits potentiellement polluants (eaux de ruissellement souillées, phytosanitaires, produits chimiques, hydrocarbures).
- b)-des dispositifs d'assainissement, des canalisations de transport, d'eaux usées ou de matières susceptibles d'altérer la qualité de l'eau. .
- c)des batiments d'élevage et annexes d) l'épandage de déjections animales

La cimentation de 10 mètres de profondeur, le périmètre de protection des 35 m , l'équipement de protection de la tête du forage ainsi que le comblement du forage existant permettront d'éviter toute pollution des eaux souterraines par les eaux de ruissellement ou de sub-surface .

Un système de disconnexion totale entre le réseau d'eau potable et le réseau forage sera installé.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



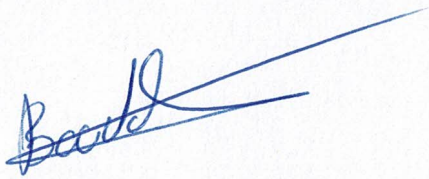
Fait à

Pe grand ceffond

le,

25/10/2022

Signature





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

Extensio
n

LD

Nom de la voie

Le GUE BOTTEREL

Code postal

5 0 3 7 0

Localité

LE GRAND CELLAND

Pays

Tél

0768294289

Fax

Courriel

sarl.leguebotterel@gmail.com

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

TOREL

Prénom

Pierre-Emmanuel

Qualité

Ecologue

Tél

0645275274

Fax

Courriel

pemtorel@gmail.com

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage

--

--

--

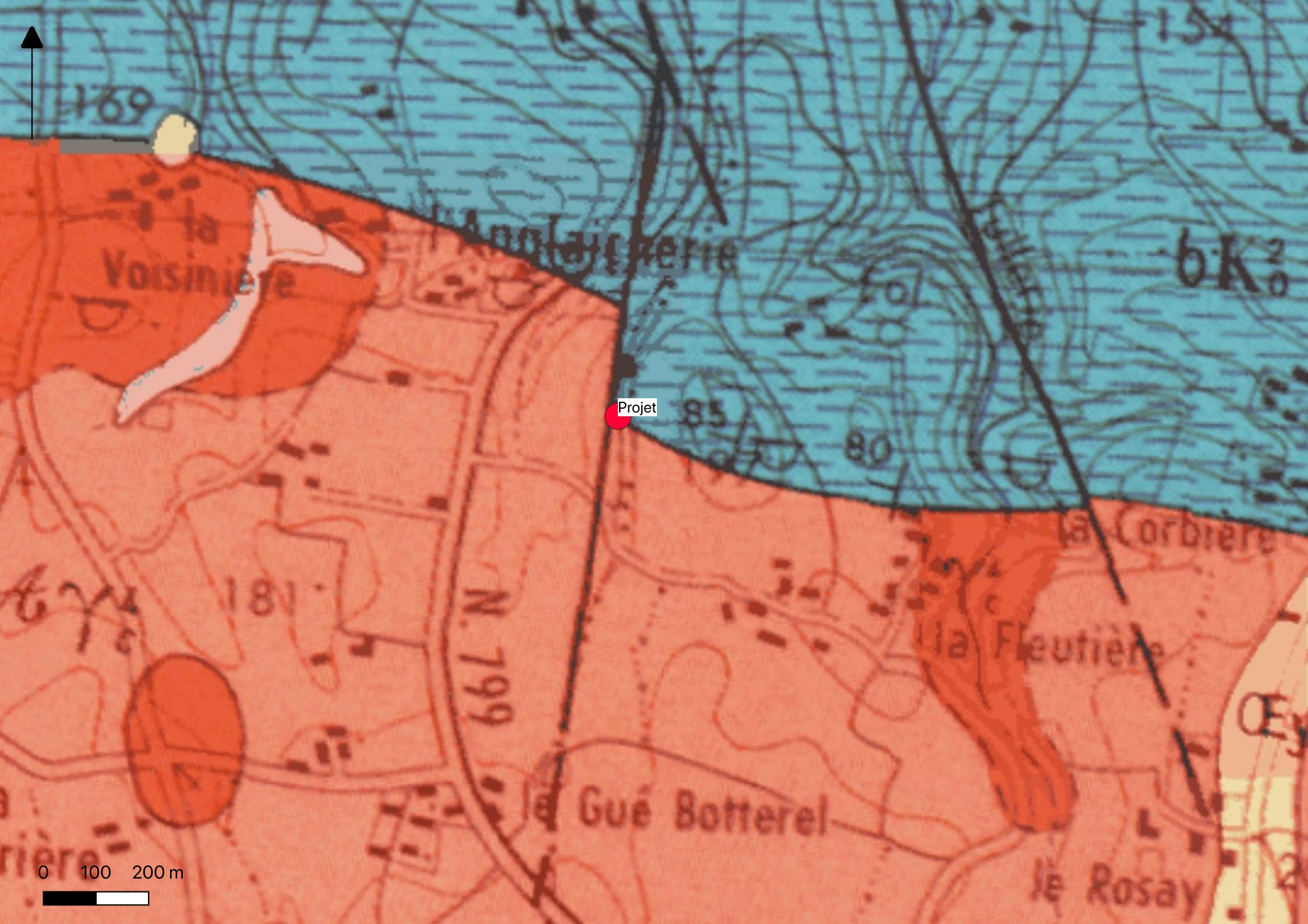
--

--

--

--

--



Projet

0 100 200 m



Département :
MANCHE

Commune :
REFFUVEILLE

Section : ZS
Feuille : 000 ZS 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 24/10/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
CDIF D'AVRANCHES
7 RUE LOUIS MILLET 50308
50308 AVRANCHES CEDEX
tél. -fax

Cet extrait de plan vous est délivré par :

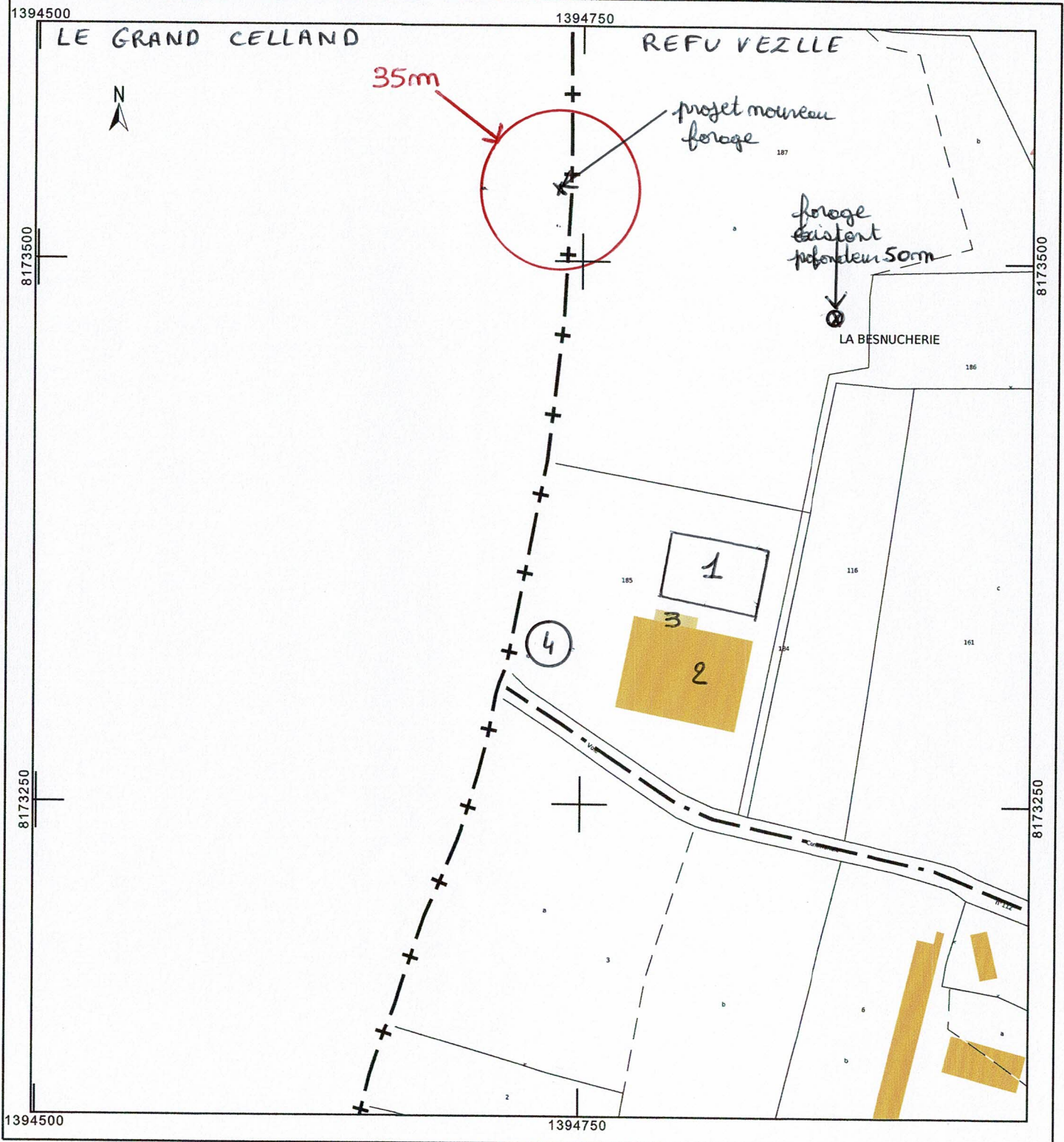
cadastre.gouv.fr

1 nouvelle pèche non cadastrée 150m

2 pèche 195m

3 fumière 195m

4 fosse à lisier 190m





ZW171

ZW110

Projet

ZH24

ZW187

Forage existant

ZW186

ZW189

ZW161

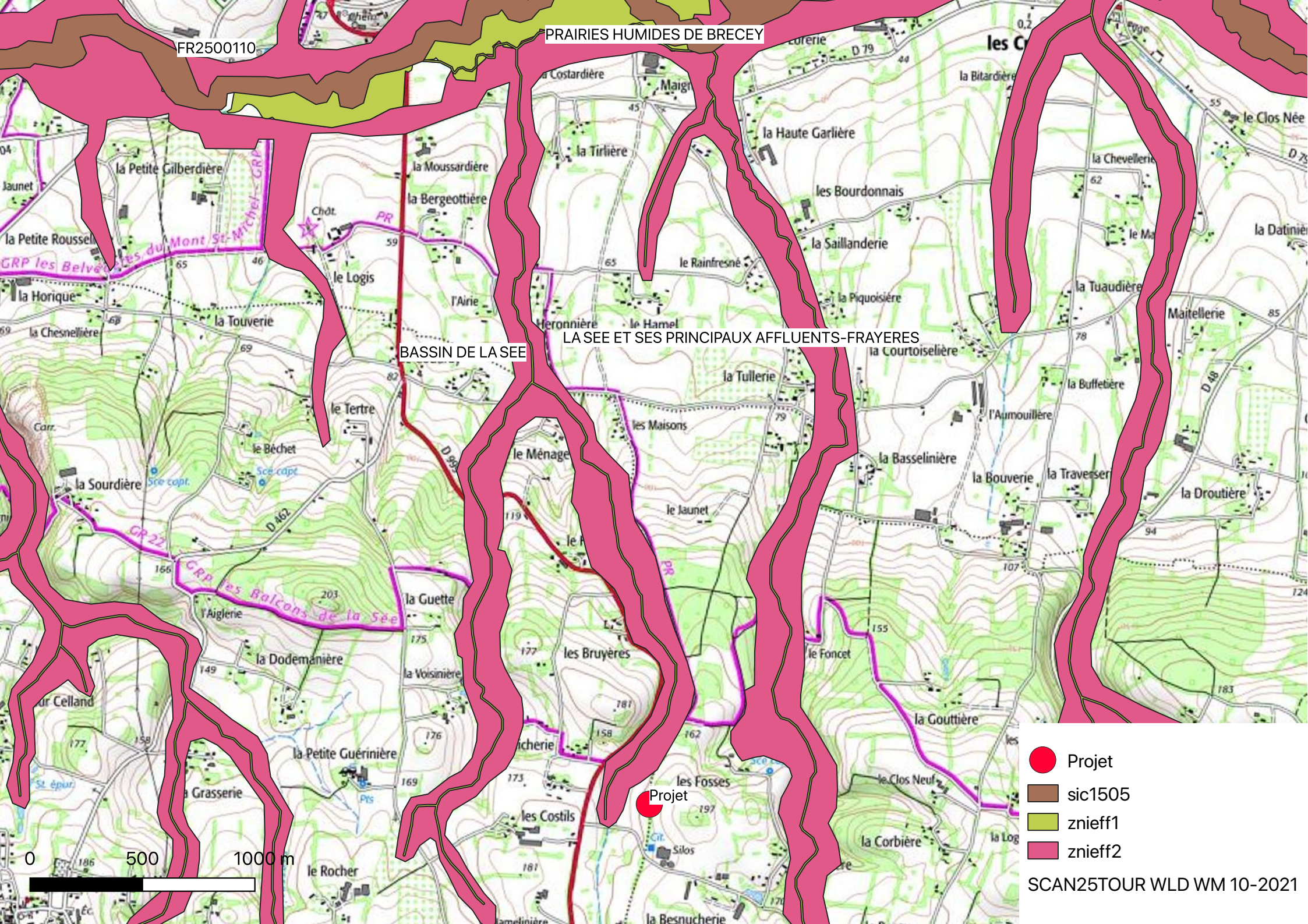
ZH29

ZW116

ZW185

ZW184

0 25 50 m



FR2500110

PRAIRIES HUMIDES DE BRECEY

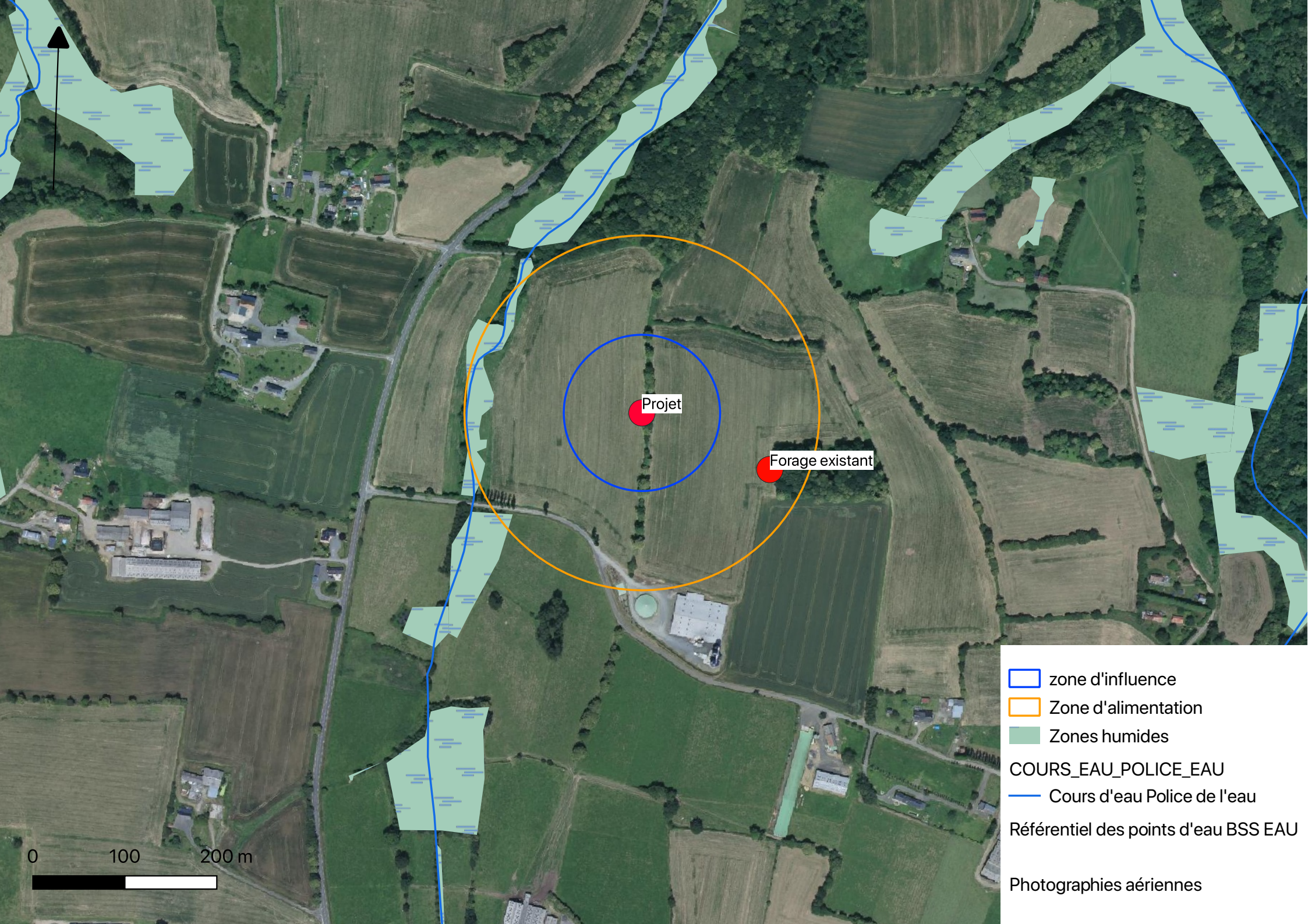
BASSIN DE LA SEE

LA SEE ET SES PRINCIPAUX AFFLUENTS-FRAYERES

- Projet
- sic1505
- znieff1
- znieff2








SCAN25TOUR WLD WM 10-2021

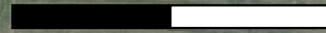


Projet

Forage existant

-  zone d'influence
-  Zone d'alimentation
-  Zones humides
-  COURS_EAU_POLICE_EAU
-  Cours d'eau Police de l'eau
- Référentiel des points d'eau BSS EAU
- Photographies aériennes

0 100 200 m



Incidence quantitative du prélèvement sur la ressource en eau

A) Estimation de la zone d'influence du forage

Le calcul de la zone d'influence selon la formule de Theis-Jacob est établi selon le fonctionnement suivant: pompage de $4 \text{ m}^3/\text{h}$; 9 heures de pompage /jour soit environ $35 \text{ m}^3/\text{j}$

Le pompage pour l'abreuvement des animaux et les autres besoins de l'exploitation (nettoyage, Etc.) sont intermittents . Par conséquent, il y aura un temps d'arrêt après chaque pompage permettant à la nappe de retrouver son niveau d'équilibre. Ainsi la baisse du niveau d'eau reste temporaire et le démarrage suivant engendrera une nouvelle baisse à partir du niveau d'équilibre.

L'évaluation de l'influence du pompage sur la piézométrie de la nappe peut être calculé grâce au rayon d'influence* (R) du pompage: $R = 1,5 \text{ racine}(Tt/S)$. Ce calcul permet d'apprécier la distance au forage pompé où le rabattement théorique deviendrait nul. Nous considérons ici un besoin de $35 \text{ m}^3/\text{jour}$ et un pompage à hauteur de $4 \text{ m}^3/\text{h}$, le temps de pompage journalier est donc d'environ 9heures/jour avec un temps de remontée de la nappe de 15 h.

avec $T = 5.10^{-4} \text{ m}^2/\text{s}$ (estimé , d'après géologie) $t =$ durée de pompage (s) $S = 5 \cdot 10^{-3}$ (estimé d'après géologie)

Avec $t = 9 \text{ h}$, on obtient $R = 85 \text{ m}$. le rayon d'action journalier, avec un temps de remontée supérieur au temps de pompage (18 heures) ne s'étendrait donc pas jusqu'au zones humides identifiées et au cours d'eau.

B) Estimation de la zone d'alimentation du forage

Les pluies efficaces prises en compte sont comprises entre $250 \text{ mm}/\text{an}$ et $300 \text{ mm}/\text{an}$. On choisira de prendre $275 \text{ mm}/\text{an}$ en moyenne. Le volume nécessaire d'eau pour alimenter le forage est de $13000 \text{ m}^3/\text{an}$.

Or la quantité de pluie efficace qui rejoint les nappes est évaluée entre 40% et 60% donc sur une surface de 1 m^2 pendant un an le volume de pluie efficace est compris entre $0,11 \text{ m}^3/\text{an}$ et $0,165 \text{ m}^3/\text{an}$.

La surface d'alimentation du forage est donc approximativement comprise entre 118 181 m^2 et 78787 m^2 soit un disque dont le rayon est approximativement compris entre **193 mètres et 158 mètres**.

- Aucun forage ou puits de surface tiers ne sont présents dans la zone d'alimentation du futur forage.

C) Incidences quantitatives prévisibles du futur prélèvement.

L'eau extraite au cours du pompage dans le forage provient d'une circulation de fracture au sein de la formation schisteuse profonde, avec une contribution partielle et indirect par drainances des horizons superficiels. D'après la géométrie de la nappe profonde et sa relativement bonne productivité , les effets de drainances des terrains superficiels induit par le cône de rabattement sont estimés très faibles : le régime d'écoulement de la nappe sera modifié au voisinage du forage (85 m) mais n'atteindra pas les milieux humides situés à 170 m. L'impact du prélèvement sur les milieux humides et sur le débit du cours d'eau du sous-bassin versant concerné par le prélèvement seront donc négligeables. Enfin, aucun nouveau prélèvement n'est ici prévu : le forage vient en remplacement de l'ancien forage de l'exploitation.